

La section suivante se positionne en lisière des espaces boisés et cultivés, croise perpendiculairement l'ex-ligne 109 de la S.N.C.B., laquelle est reprise dans le réseau RAVEL, contourne l'entreprise de travail adapté Jean Regniers et le cimetière et rejoint la N562 à l'aide d'un rond-point (point D sur la carte).

Au-delà de la N562, la N54 contourne les étangs du Brec par le Sud pour recouper la route Bienne-Sars à proximité du virage serré qu'elle présente (une maison à exproprier) où un rond-point est prévu (point E sur la carte).

En évitant l'habitation isolée riveraine de la N562, la N54 rejoint ensuite l'itinéraire de la N562 à proximité du Bois d'Angre qu'elle quitte ensuite rapidement pour passer au sud de Merbes-Sainte-Marie et croiser la N55 (point F sur la carte). A cet endroit, on peut prévoir soit un rond-point, soit un carrefour dénivelé (échangeur).

La route passe au sud du quartier "Tout Vint" et poursuit son itinéraire au travers des champs; son tracé devra être adapté pour réduire son impact sur l'activité agricole. Elle rejoint un point G (sur la carte) de telle façon que la section G-H emprunte au mieux un réseau de chemins passant à "Ram'quin".

Tracé alternatif C

Proposition introduite par :

— M. Robert Kogoj, rue Bois de Fontaine, 1 à 6540 Mont-Sainte-Geneviève (référence : Lobbes 81). Report cartographique. Pas de description.

Le Ministre de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et de l'Environnement,  
M. FORET

MINISTERE DE LA REGION WALLONNE	ÜBERSETZUNG MINISTERIUM DER WALLONISCHEN REGION	VERTALING MINISTERIE VAN HET WAALSE GEWEST
[C – 2003/27041]	[C – 2003/27041]	[C – 2003/27041]
Plan de secteur	Sektorenplan	Gewestplan
Un arrêté du Gouvernement wallon adopte l'avant-projet de révision des planches n <sup>os</sup> 46/7, 46/8, 52/3 et 52/4 du plan de secteur de Charleroi et des planches n <sup>os</sup> 52/4 et 52/8 du plan de secteur de Phillippeville-Couvin en vue de l'inscription du projet de tracé d'une voie rapide à grand gabarit entre Charleroi et Somzée (E420).	Durch Erlass der wallonischen Regierung vom 19. Dezember 2002 wird der Vorentwurf zur Revision der Karten 46/7, 46/8, 52/3 und 52/4 des Sektorenplans Charleroi und der Karten 52/4 und 52/8 des Sektorenplans Phillippeville-Couvin zur Eintragung des Trassenprojekts einer Schnell- und Hauptverkehrsstraße zwischen Charleroi und Somzée (E420) angenommen.	Bij besluit van de Waalse Regering van 19 december 2002 wordt het voorontwerp van herziening van de bladen 46/7, 46/8, 52/3 en 52/4 van het gewestplan Charleroi en van de bladen 52/4 en 52/8 van het gewestplan Phillippeville-Couvin aangenomen met het oog op de opnemng van het ontwerp-tracé voor een brede snelverkeersweg tussen Charleroi en Somzée (E420).
Le rapport au Gouvernement wallon est publié ci-dessous.	Der Bericht an die Regierung wird nachstehend veröffentlicht.	Het verslag aan de Waalse Regering wordt hierna bekendgemaakt.

#### RAPPORT AU GOUVERNEMENT WALLON

Inventaire détaillé des propositions de tracés alternatifs formulées par la population lors de la consultation volontaire préalable du public organisée dans les communes de Charleroi, de Châtelet, de Gerpinnes, de Ham-sur-Heure-Nalinnes et de Walcourt

##### 1. Introduction

La consultation s'est déroulée du 12 juin au 11 juillet 2002.

Dans chacune des cinq communes concernées par l'un ou l'autre tracé, une "réunion officielle d'information" a eu lieu, pour permettre au public de s'informer, poser des questions et émettre de observations ou suggestions.

Beaucoup de remarques, questions et commentaires ont été émis lors des cinq réunions.

Néanmoins, ces nombreuses interventions peuvent être, pour la plupart, rassemblées en quelques grandes lignes.

Craintes générales : liées à la création d'une nouvelle voie rapide, de type autoroutier.

Craintes liées à des tracés particuliers : liées aux impacts d'une partie (ou de la totalité) d'un des trois tracés proposés

Questions : interrogations soulevées par la population

Constats : relevé des problèmes rencontrés actuellement

Propositions : autres solutions que celles qui sont proposées, y compris alternatives modales

Propositions locales : améliorations ponctuelles de l'un des trois tracés.

En dehors de ces interventions, peu de propositions concrètes de tracés ont été émises en réunion. Tous ceux qui avaient des propositions ont dû attendre le 11 juillet pour les faire enregistrer.

Il a donc fallu attendre de recevoir la totalité des documents rassemblés par chacune des cinq communes pour étudier les propositions relatives à des alternatives. Ce sont ces propositions qui font l'objet du présent inventaire.

*Les remarques émises au cours des séances d'information feront l'objet d'un traitement synthétique dans la première partie de l'étude d'incidences, afin de cadrer la problématique sous l'angle des riverains.*

Déroulement de l'examen des documents

La convention prévoyait une mise à disposition des documents relatifs à la consultation volontaire préalable du public, dès le 12 juillet 2002, lendemain de la clôture de cette consultation.

Le volume de documents déposés dans chacune des communes a rendu ce délai inapplicable. Plusieurs communes ont eu des difficultés pour trier et reproduire les documents.

Les documents nous sont parvenu au compte-goutte du 19/07 au 29/07.

Leur dépouillement a mis en évidence un nombre important de tracés alternatifs et encore plus de variantes.